

MAIRIE DE CANÉJAN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

N° 077/2016

2.1.6 – Urbanisme – PLU

OBJET : RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE CESTAS – AVIS SUR PROJET EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

L'an deux mil seize le vingt-neuf septembre à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM GARRIGOU, MANO, Mme HANRAS, M. PROUILHAC, Mme BOUTER, M. GASTEUIL, Mme TAUZIA, M. MARTY, Mmes SALAÛN, M. LOQUAY, Mmes OLIVIÉ, FAURE, MM. JAN, LALANDE, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, FRAY, Mme PETIT, M. DEFFIEUX, Mmes ROUSSEL, BOURGEAIS, MANDRON, M. SEBASTIANI, Mmes VEZIN et PIERONI, M. BARRAULT.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. VEYSSET à M. MANO, Mme MANDRON à M. SEBASTIANI, M. GRILLON à Mme VEZIN.

ÉTAIT ABSENTE : Mme SANS.

Monsieur SEBASTIANI est élu secrétaire.

Madame HANRAS expose :

VU la délibération du 18 décembre 2014 du Conseil municipal de la Commune de CESTAS par laquelle celle-ci a décidé d'engager une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du 12 juillet 2016 du Conseil municipal de la Commune de CESTAS portant bilan de la concertation et arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n° 012/2016 du 11 février 2016, par laquelle le Conseil municipal a émis un avis réservé sur le projet en mixité sociale « La Tour » de la Commune de CESTAS,

VU l'avis de la Commission Habitat, Urbanisme et Patrimoine réunie le 13 septembre 2016,

CONSIDÉRANT qu'en tant que personne publique associée et Commune limitrophe, la Commune de CANÉJAN est consultée sur ce projet et qu'elle souhaite à ce titre apporter un certain nombre d'observations,

CONSIDÉRANT, en effet, la volonté partagée avec la Commune de CESTAS de développer des modes de déplacements alternatifs,

La Commune de CANÉJAN souhaite l'inscription, dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLU de CESTAS, de liaisons douces complémentaires au niveau des lieux-dits « Le Bouzet » et « Beauséjour » afin de permettre une interconnexion avec les projets de liaisons douces déjà inscrites au PLU de CANÉJAN (cf. plan joint),

CONSIDÉRANT, ensuite, que par la délibération n° 012/2016 susvisée, le Conseil municipal a émis un certain nombre d'observations sur le projet immobilier en mixité sociale dénommé « La Tour »,

La Commune de CANÉJAN réitère ces prescriptions, notamment en matière d'accès, afin que celles-ci soient également inscrites dans les orientations d'aménagement et de programmation (Zone 1AU secteur 6) du PLU de CESTAS,

CONSIDÉRANT, enfin, que la Commune de CANÉJAN, soucieuse de la préservation de la qualité environnementale de l'Eau Bourde, patrimoine commun, s'interroge sur le diagnostic (page 106 du rapport de présentation) qui est fait de la station d'épuration mise en service en 1979 et dont les effluents sont rejetés dans ce cours d'eau ; qu'en effet, la capacité de 21 000 équivalents-habitants a été calculée selon les normes de l'époque et que, depuis, les seuils de rejets autorisés ont baissé ; qu'en outre, le SCOT de l'aire métropolitaine estime la population de la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE à 36 500 habitants en 2030, qui emporterait un objectif démographique de 21 000 habitants pour CESTAS à cette échéance ; ceci nécessite qu'une réflexion soit menée pour garantir un traitement optimal des eaux usées,

La Commune de CANÉJAN, tenant compte du transfert de la compétence « Assainissement » à l'EPCI en 2020, propose qu'une réflexion conjointe sur le devenir des stations d'épuration de leur territoire soit conduite dès à présent avec la ville de CESTAS, dans la perspective qu'un projet commun puisse, à termes, être mené,

Il y a lieu d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de CESTAS en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, sous réserve que les prescriptions sus-dites soient prises en compte.

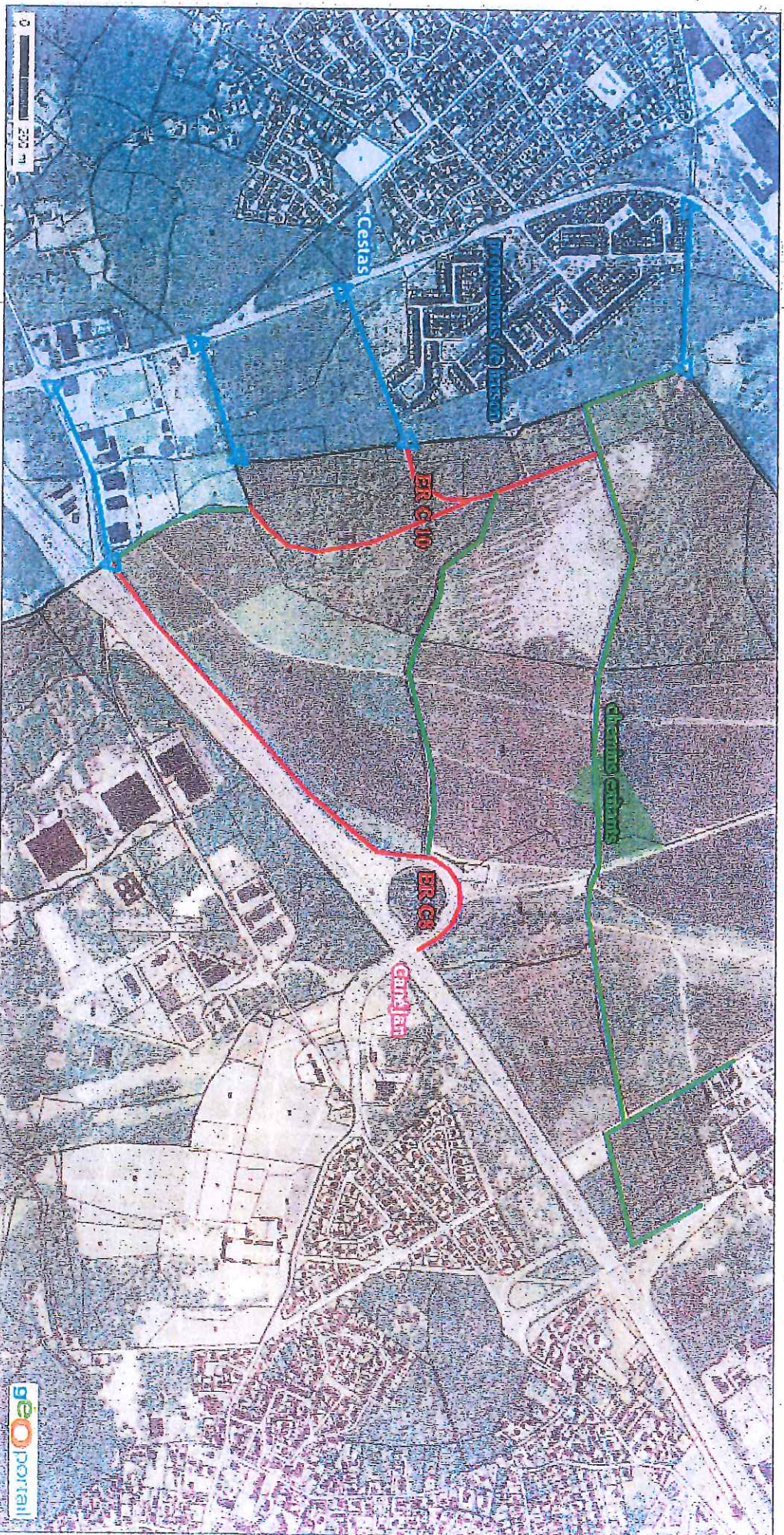
APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 26 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » (M. GRILLON et Mme VEZIN) :

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de CESTAS en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, sous réserve que les prescriptions ainsi définies par la Commune de Canéjan soient prises en compte.

Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 30 septembre 2016
Le Maire,

B. GARRIGOU





© IGN, 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 40' 30,7" W
Latitude : 44° 45' 57,7" N

interconnexion Cestas Canejan